

Commune de Samois-sur-Seine  
77920

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

*Lo Duca*

en réseau avec la Médiathèque Départementale

### GUIDE DU LECTEUR

*Nous sommes heureux de vous accueillir à la  
bibliothèque Lo Duca de  
Samois-sur-Seine.*

La bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la promotion de la lecture, des loisirs, de l'information et de l'activité culturelle.

Elle est ouverte à tous.

2 rue Gambetta  
01.60.74.58.55.

[bibliotheque@samois-sur-seine.fr](mailto:bibliotheque@samois-sur-seine.fr)  
<https://samois-sur-seine.bibenligne.fr/>

### Horaires d'ouverture au public

**Mercredi : 10h00 à 12h00 15h00 à 18h00**

**Samedi : 10h00 à 12h00**

*Les livres de la bibliothèque sont la propriété de tous, ménagez-les, respectez le délai de prêt.*

### TARIFS

#### Cotisation annuelle

- Demandeurs d'emploi                      Gratuit
- Etudiants de moins de 26 ans            Gratuit
- Abonnement individuel samoisien      7 €
- Abonnement famille samoisienne       12 €
- Abonnement individuel extérieur       9 €
- Abonnement famille extérieur          14 €

Règlement par espèces ou chèque  
à l'ordre du Trésor public

Dans tous les cas, les bénévoles de la bibliothèque sont là pour vous aider dans vos recherches et recueillir vos suggestions. N'hésitez pas à leur faire appel.

### Classement des livres

(Classement identique pour les deux étages)

Les romans sont classés par ordre alphabétique d'auteur, sous la lettre **R**. comme Roman  
Exemple : Victor HUGO = **R**

**HUG**

Les documentaires sont classés en 10 domaines :

#### Documentaire Homme et Société

100 = philosophie

200 = religion

300 = sciences sociales

#### Documentaire Sciences et Techniques

000 = généralités

500 = sciences pures

600 = sciences appliquées

#### Documentaire Arts et Loisirs

700 = arts

#### Documentaire Langue et Littérature

400 = linguistique

800 = littérature

#### Documentaire le Monde d'Hier et d'Aujourd'hui

900 = histoire – géographie

### SI VOUS NE TROUVEZ PAS UN DOCUMENT

Si le document fait partie du fonds de la bibliothèque, mais est actuellement sorti, vous pouvez le réserver. Il reste à votre disposition pendant 8 jours. Passé ce délai, il n'est plus réservé. Si la bibliothèque ne le possède pas, vous pouvez en demander la réservation à la Médiathèque Départementale ou en suggérer l'acquisition en donnant ses références les plus complètes possibles.

La consultation sur place des documents est gratuite.

L'accès aux rayons est libre.

Tout usager peut consulter les dictionnaires, les ouvrages de référence et les livres mis à la disposition du public.

Pour pouvoir emprunter, une inscription est indispensable.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir une fiche d'inscription et fournir :

- Une pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile récent,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Pour les demandeurs d'emploi : la carte d'inscription à POLE EMPLOI,
- Pour les étudiants de moins de 26 ans : la carte d'étudiant ou l'attestation de scolarité.

Une carte de lecteur vous est délivrée au moment de l'inscription.

### LES DIFFÉRENTS ABONNEMENTS

**La carte adulte** permet d'emprunter des documents dans les deux sections : adulte et jeunesse.

**La carte jeunesse** permet aux jeunes de moins de 14 ans d'emprunter des documents dans l'espace jeunesse situé au 1er étage.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés.

### VOUS POUVEZ EMPRUNTER

4 documents au maximum pour une durée de 4 semaines (dont 2 DVD par foyer pour 2 semaines). Certaines revues et certains livres portant une signalisation spéciale (usuels) sont exclus du prêt.

Il suffit de présenter les documents à l'accueil avec votre carte de lecteur.

### VOUS POUVEZ TRAVAILLER SUR PLACE

Un espace de travail est mis à la disposition de tous au 1er étage. Il est exclusivement destiné à faciliter le travail de recherche.

### RETOUR DES DOCUMENTS

Ils doivent être remis à l'accueil, pour que leur retour soit enregistré et vérifié.

**Ne les rangez pas directement dans les rayons.**

### PROLONGATION DE PRET

Chaque document devra être impérativement rendu dans les délais.

Il est possible de demander une seule prolongation du délai de prêt.

### PÉNALITÉS

Pénalités de retard après relance par mail : 0,50 € par carte après 7 jours de retard. Augmentation de 0,50 € par semaine supplémentaire.

### LIVRES DÉTÉRIORÉS OU PERDUS

Tout adhérent est responsable des documents qu'il emprunte. Il lui appartient de vérifier et faire constater les dégradations survenues. A défaut de l'avoir fait, il est présumé responsable de toute dégradation manifeste.

Si un document est abîmé, veuillez le signaler dès son retour.

**N'essayez pas de le réparer vous-même** : nous disposons d'un matériel spécifique.

En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'adhérent devra le remplacer. Une indemnité de 25 € sera demandée quand son remplacement à l'identique n'est plus possible.

**Toute inscription équivaut à l'acceptation de ce règlement.**